



Banques Assurances
Sociétés financières

libres ensemble

Le 28/02/2022

La chasse aux sorcières



Près de trois siècles après la mort de la dernière « sorcière » au Royaume-Uni, le Parlement écossais pourrait gracier les quelques 2600 personnes, en très grande majorité des femmes, condamnées à la peine capitale pour sorcellerie entre le XVI^e et le XVIII^e siècle



Le maccarthysme est une période de l'histoire américaine, connue également sous le nom de « **Peur rouge** » et qualifiée fréquemment de chasse aux sorcières qui pris fin au siècle dernier.

En est-il fini de la chasse aux sorcières ?

Et bien non, il semble qu'une nouvelle chasse aux sorcières consiste à ce jour à la Matmut à stigmatiser les salariés en arrêt maladie ou fragilisés en invalidité.



Notre employeur ordonne des contrôles n'hésitant pas à remettre en cause la véracité des arrêts maladie jugés complaisants alors qu'ils sont légitimes puisque prescrits par des médecins.

Il utilise tous les remèdes du grand inquisiteur pour se débarrasser des faibles qui ralentissent la course aux profits.



A quel titre remet-il en cause le serment d'Hippocrate ?

Par un serment d'hypocrite !

Le but non avoué consistant à se débarrasser des salariés fragilisés, plus assez productifs, alors qu'ils sont réellement malades. En situation de harcèlement, burn-out, cadences infernales ou management agressif, l'arrêt de travail constitue bien souvent un des derniers recours des salariés pour pouvoir préserver sa santé mentale et physique.

Après la chasse aux sorcières et la traque aux chômeurs, voici la traque aux salariés !

Au lieu de s'interroger sur la réalité des conditions de travail des salariés, notre employeur propose de contrôler encore davantage les arrêts de travail...



Pourtant la dégradation des conditions de travail a encore été dénoncée par la grande majorité des organisations syndicales lors du dernier CSE sur MPJ, sur les PGS, les UGS, mais aussi par tract sur le réseau, soit quasiment tous les services. Cela révèle une mise en place inappropriée des restructurations dont les salariés sont les victimes alors que la souplesse devrait être de mise comme le prévoit notre accord QVT.



L'employeur par manque d'anticipation met la santé des salariés à rude épreuve. Ou bien est-ce une volonté délibérée de laisser au bord de la route un grand nombre de salariés fragilisés par des outils et des méthodes d'amateurs posant la question du sacrifice satanique... l'imparfait créera des pertes.



Le bucher est prêt.

L'inquisition telle la chasse aux sorcières est en cours. Au moindre doute, les archers du roi, ces inquisiteurs, obtiendront les témoignages et le concours des arrivistes égoïstes et soumis à leur hiérarchie quoi qu'il en coûte.

Gare au Karma !!



Les salariés doivent se protéger :

Contactez la médecine du travail, vous pouvez leur demander un rendez vous pour leur décrire votre mal être ou vos problèmes de santé, le médecin du travail reste soumis au secret médical.

Vous êtes victime d'affections de longue durée (ALD), vous avez un handicap non déclaré, vous pouvez solliciter la MDPH (Maison Des Personnes Handicapées) pour le/la lui déclarer.

A ce jour, il est plus prudent de ne pas communiquer votre état de santé à l'employeur sans vous protéger au préalable de tout retournement de situation.

Pour vous défendre, sollicitez le concours des élus UNSA qui sont à votre disposition pour vous écouter et vous assister, et qui vous dirigerons vers les services appropriés.



Arrêtons la chasse aux sorcières !



Scannez-moi avec votre téléphone !

Pour tout renseignement :

tél. 06 09 87 01 97

unsa.matmut@gmail.com

www.unsa-matmut.com

